



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2022-075

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2022

# Sommaire

## **DREAL BRETAGNE /**

22-2022-04-14-00002 - Arrêté en date du 14 Avril 2022 portant interdiction de la pêche au saumon sur le bassin du Trieux (Côtes-d'Armor) (1 page)

Page 3

DREAL BRETAGNE

22-2022-04-14-00002

Arrêté en date du 14 Avril 2022 portant  
interdiction de la pêche au saumon sur le bassin  
du Trieux (Côtes-d'Armor)

## PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
de Bretagne

### Arrêté portant interdiction de la pêche au saumon sur le bassin du Trieux (Côtes-d'Armor)

Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ille et Vilaine

**Vu** le code de l'environnement, livre IV, titre III ;

**Vu** le décret n° 94-157 du 16 février 1994 relatif à la police de la pêche de poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/DREAL/DSG du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Eric FISSE directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 mars 2021 portant modification de la période de validité jusqu'à 2022 de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2018 encadrant la pêche de loisirs du saumon atlantique sur les cours d'eau du COGEPOMI des cours d'eau bretons pour la période 2018-2020 ;

**Vu** l'avis de Madame la directrice régionale de l'OFB Bretagne du 13 avril 2022 constatant l'épuisement du TAC 2022 de saumons de printemps sur le bassin du Trieux ;

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La pêche du saumon de printemps est interdite sur le bassin du Trieux (Côtes-d'Armor) à compter du 15 avril 2022.

**Article 2** : M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, M. le Préfet des Côtes-d'Armor, Mme la Directrice régionale Bretagne de l'Office française pour la biodiversité, M. le Président de la Fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Bretagne et du département des Côtes-d'Armor.

Fait à Rennes, le 14 avril 2022  
Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Eric FISSE